



Delais execution de succession apres jugement

Par **mlarcieri**, le **11/10/2010** à **09:37**

Bonjour à toutes et tous,

Je m'inscris à mon tour sur ce forum pour savoir si les pratiques de mon notaire sont conformes à ce qui se fait dans la pratique.

Le jugement a été rendu le 27 mai dernier, l'acte reçu par mon notaire Maître S...A à Perpignan le 12 juillet dernier.

Depuis cette date son clerc en charge du dossier me répond tous les mois qu'il n'a pas eu le temps de regarder mon dossier et qu'il regardera entre deux dossiers pour cause de congés etc etc... je passe de prétextes falacieux et prétextes falacieux...

et me demande surtout s'il est normal de se faire ballader de la sorte et quels sont les recours afin de demander au Clerc de bien vouloir se mettre au travail.

Sachant que je ne demande que la communication d'une date d'entrevue..!

Quels sont mes recours ? le conseil de l'ordre des notaires départemental et national ? les revues notariales ?

Merci à tous de vos réponses et avis

Article 3 de la loi du 25 ventôse an XI.

Par **Domil**, le **11/10/2010** à **11:33**

Changez de notaire